



« Petites Villes de Demain » : NEUNG^S/ BEUVRON

Revitalisation de centre-ville

UN PLAN-GUIDE ?

LES PETITES VILLES DE DEMAIN

La commune de Neung-sur-Beuvron a été retenue dans le cadre du programme **Petites Villes de Demain**.

Ce programme invite les communes à s'engager dans **une démarche de projet d'ensemble pour la revitalisation de leur centre et plus largement de leur territoire**.

La démarche de revitalisation des territoires, et notamment des petites villes, procède d'une vision transversale des politiques publiques en faveur de l'attractivité des territoires et de la valorisation des potentiels de ceux-ci. Les sujets sont nombreux et permettent de questionner le projet de territoire de la Petite Ville sélectionnée: Quel visage demain? Quelle attractivité? Quelle offre en logements? Quelle offre de services, équipements, emplois? Quelles mobilités?

L'ATELIER PLAN-GUIDE

Afin d'enclencher la démarche Petite Ville de Demain et de s'inscrire dans une vision d'ensemble des leviers possibles du projet de revitalisation, le CAUE de Loir-et-Cher a proposé à la commune de Neung-sur-Beuvron en accord avec la Préfecture du Loir-et-Cher et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) d'animer **un atelier plan-guide d'une journée** qui associe des acteurs variés dans l'objectif d'élaborer **une feuille de route commune et collective**.

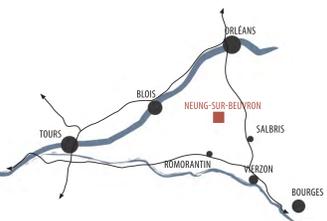
Cet atelier porte plus précisément un double objectif:
- **l'identification des potentiels programmatiques de la friche commerciale** de l'ancienne supérette du centre-bourg eu égard à l'état de conservation des bâtiments existants;
- **l'étude des maillages possibles** avec le centre-bourg et les différents équipements de la commune à partir de l'aménagement de la parcelle;

LE PLAN-GUIDE

Le plan-guide est un document vivant, qui sert à la fois de **fil conducteur de la démarche de revitalisation**, mais également de **réceptacle des actions entreprises**, comme une stratégie de projet vivante, matérialisée dans un plan. Le plan-guide s'est élaboré en deux étapes:

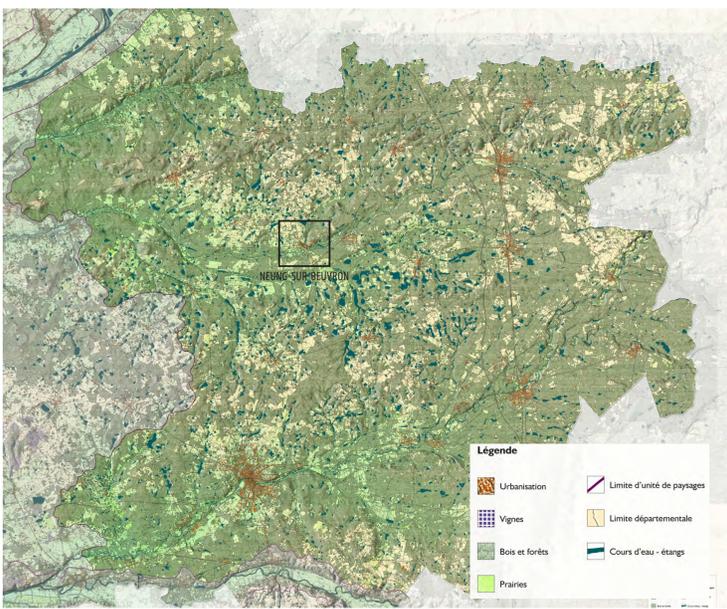
- une première étape de diagnostic et d'enjeux conduisant à la **synthèse des atouts/faiblesses de la collectivité et à l'assemblage de tous les projets** envisagés par la collectivité;
- une deuxième étape consistant à **« mettre en musique » tous les projets et à construire une stratégie de revitalisation fondée sur des axes prioritaires**.

FICHE D'IDENTITÉ



1 234 habitants en 2018
20 Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2018
63 Superficie en 2018, en km²
source : INSEE

LE PAYSAGE



Légende
Urbanisation
Vignes
Bois et forêts
Prairies
Limite d'unité de paysages
Limite départementale
Cours d'eau - étangs

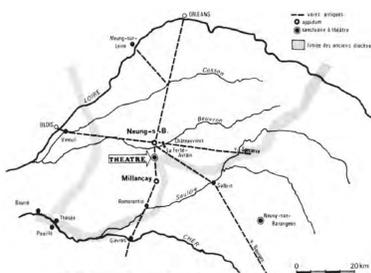
Unité paysagère de la Grande Sologne : Neung-sur-Beuvron s'insère au centre des paysages forestiers remarquablement diversifiés de Sologne. Ce paysage dominé par les bois est animé de nombreux étangs, de quelques clairières, et de vallées où s'implantent les villages dans une ambiance presque secrète. Les vallées forment de larges vallonnements aux coteaux doux et discrets. Si la topographie est majoritairement peu accidentée, Neung-sur-Beuvron possède la particularité d'être installée **sur un éperon assez marqué, formé par le confluent du Beuvron et de la Tharonne**.

L'HISTOIRE

Les origines de Neung-sur-Beuvron sont très anciennes puisqu'elles remontent à plus de deux mille ans. Neung est alors **une forteresse celte**, implantée à la frontière des territoires Bituriges et Carnutes. A l'époque Gallo-Romaine, la forteresse prend le nom de **Noviodunum**. Le foyer urbain s'est constitué sur l'**oppidum**, puis l'agglomération s'est étendue au nord-ouest. À l'écart, un sanctuaire rural avec source, temple et théâtre suit une évolution chronologique parallèle.

On place Neung-sur-Beuvron au centre d'**une importante étoile routière** qui comprendrait cinq à huit voies antiques ou « romaines » (vers Orléans, Beaugency, Suèvres, Blois, Romorantin/Limoges/Poitiers, Pierrefitte-sur-Sauldre/Argent-sur-Sauldre, et Salbris/Bourges) et entre deux villes importantes que sont Bourges et Orléans. Après des conquêtes romaines, la ville fortifiée se reconstruit et prend de l'ampleur, profitant de **cette implantation favorable**.

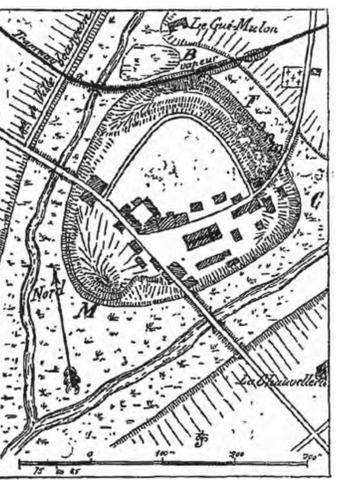
Bien qu'on ne sache que peu de chose sur l'histoire du village entre le Moyen Âge et le XVIII^{ème} siècle, les cartes établies aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles montrent que **le bourg se développe dans l'emprise de l'ancienne motte fortifiée**, au confluent du Beuvron et de la Tharonne. Au tout début du XVIII^{ème} siècle, le village ne comprend qu'une quinzaine d'habitations. Au cours du siècle suivant, il s'étend considérablement. Les initiatives de l'État pour redonner souffle à la Sologne, et notamment les grandes routes agricoles raccordant Neung aux communes voisines, ne sont sans doute pas étrangères à ce phénomène. **La période de grande expansion de la commune, commencée vers 1830, prend fin vers 1906**, date à laquelle Neung devient **carrefour du réseau de tramways** du Loir-et-Cher et non plus simple terminus de la ligne Orléans-Neung. En effet, en 1906, cette première ligne nord-sud est prolongée jusqu'à Romorantin et, dans le sens est-ouest. Neung est alors traversée par la ligne Blois-Lamotte. Malgré une perte de population au début du XX^{ème} siècle, suivie d'une stabilisation, le bourg s'est doté, depuis, de **nombreuses constructions nouvelles qui s'étendent largement au delà des anciennes fortifications**.



Neung-sur-Beuvron dans son environnement régional (Delang Heric). Le théâtre gallo-romain de Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher) et son environnement / The romano-gallic theater at Neung-sur-Beuvron and its surrounding. In: Revue archéologique du Centre de la France, tome 27, fascicule 2, 1988, pp. 143-195.



La carte de l'état-major (1820-1866) montre la topographie de l'oppidum avec l'implantation des constructions en son centre © Conseil Départemental de Loir-et-Cher



Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher) : l'oppidum (Duché de la Sologne, 1891, p. 220) (Krausz Sophie, En 52 av. J.-C., les Bituriges face à César : l'origine de Noviodunum et de Gargobius. In: Etudes Celtiques, vol. 41, 2015, pp. 7-30.)

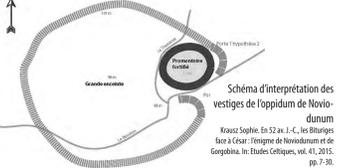


Schéma d'interprétation des vestiges de l'oppidum de Noviodunum (Krausz Sophie, En 52 av. J.-C., les Bituriges face à César : l'origine de Noviodunum et de Gargobius. In: Etudes Celtiques, vol. 41, 2015, pp. 7-30.)



Carte des Tramways électriques (bleu) et Tramways à vapeur (rouge) de la Région Orléanaise, 1922

UN PATRIMOINE PAYSAGER

Bâti préservé
Église Saint-Denis/Château de la Chauvellerie
Histoire riche et marquante dans le paysage
Vallée du Beuvron investie en zone de loisirs
Un écrin protégé par les bois et vallées
Topographie marquée par la confluence de la Tharonne et du Beuvron

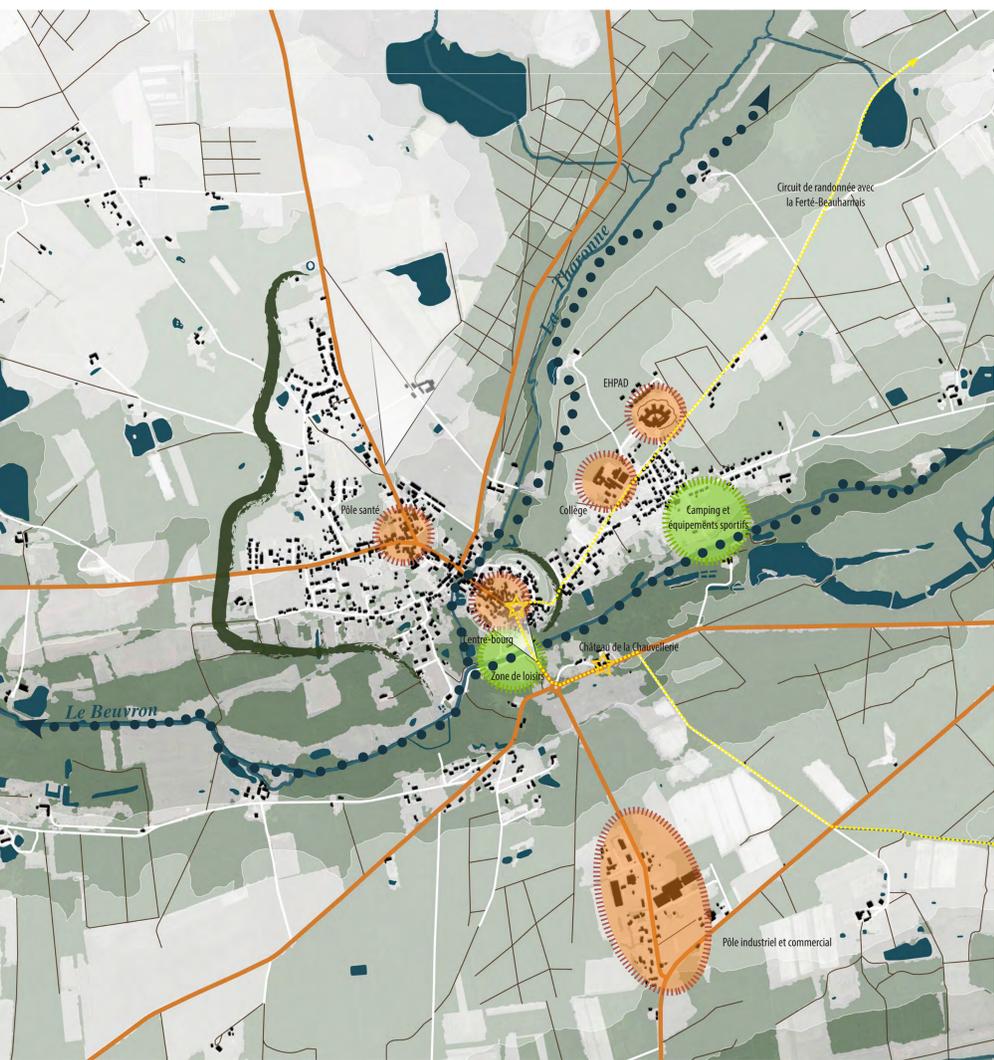
UNE COMMUNE DYNAMIQUE

Nombreux commerces en centre-ville
Centre accessible et nombreux stationnements
Pôle industriel et commercial en sortie de ville
Écoles et collège
Tissu associatif
Marché
Circuits de promenade
Camping

UN HAUT NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

Pôle Santé
EHPAD
France Services
École de musique
Bibliothèque
Équipements sportifs
MuMo Musée Mobil/Cinémobil

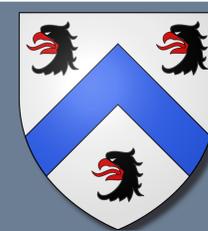
SINGULARITÉS ET IDENTITÉS



LES ATTENTES

HABITANTS, ÉLUS, ACTEURS LOCAUX

- PRÉSERVER ET CONFORTER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE ET CULTURELLE DU CENTRE-VILLE
- VALORISER L'ESPACE DE LOISIRS AUTOUR DU BEUVRON
- VALORISER L'HISTOIRE DES LIEUX
- SE DÉPLACER À PIED/À VÉLO EN SÉCURITÉ
- CRÉER UN LIEU DÉDIÉ AUX MANIFESTATIONS



« Petites Villes de Demain » : NEUNG^S/ BEUVRON

Revitalisation de centre-ville

LE DIAGNOSTIC L'EVOLUTION URBAINE



L'ensemble des cartes postales anciennes témoigne de l'évolution récente de la commune, au cœur du XX^{ème} et XXI^{ème} siècles essentiellement :

> **La structure du bourg a peu évolué** : déjà on constate cette organisation forte autour de la place de l'église, un lieu de rencontre pour les cérémonies mais aussi un lieu de carrefour de marchandises. L'espace public y a longtemps été très simple, non traité, au sol perméable. L'arrivée de l'automobile mais aussi la volonté de mettre en valeur le patrimoine bâti communal (notamment l'église) justifieront le dessin d'un espace public plus structuré, embelli mais aussi imperméabilisé ;



> **La présence forte du Beuvron**, avec son pont, seul point d'entrée sud de la ville, dont les activités agricoles ont depuis toujours tiré profit de cet accès à la ressource en eau. L'entretien des berges était également une mission confiée aux agriculteurs, via l'agro-pastoralisme, et qui participait au maintien d'un paysage ouvert sur la rivière. Depuis, une ripisylve dense s'y est développée, conséquence d'une diminution du nombre d'agriculteurs sur le territoire et d'une spécialisation des cultures (faisant presque disparaître la polyculture-élevage) ;



> **Des changements importants qui ont fait évoluer la silhouette et la dynamique urbaine** : Neung-sur-Beuvron était desservie par le train. L'arrivée du chemin de fer a désenclavé des territoires ruraux et souvent redonné souffle à une dynamique démographique et commerciale. La gare a depuis fermé, pour laisser place à l'automobile. Cette évolution aura pour conséquence un étalement urbain marqué par le développement des zones pavillonnaires et commerciales. Enfin, fait notable pour la silhouette urbaine : la transformation du point central, l'église et l'ajout d'un clocher.



L'ÉTAT DES LIEUX

LE SOCLE NATUREL ET PAYSAGER

- > Une ville structurée par une hydrographie majeure : le centre de Neung-sur-Beuvron s'étant développé à la confluence du Beuvron et de la Tharonne.
- > Le développement historique de la ville, ancien oppidum romain, est très lisible et a suivi la topographie.
- > Les paysages alentours sont marqués par la présence de forêts, de haies et de points d'eau, caractéristiques de la région de Sologne.

- vallée du Beuvron et de la Tharonne
- espace boisé et de forêts - paysage fermé
- espace agricole - paysage ouvert
- parcs et prairies humides
- haie arborée
- arbres remarquables
- alignements d'arbres
- perspectives urbaines
- perspectives sur le paysage



LES MOBILITÉS ET RÉSEAUX

- > Une voie principale (D923), reliant Neung-sur-Beuvron à Blois et Lamotte-Beuvron, traverse le centre ancien et constitue la rue commerçante structurante. Cette voie, empruntée par les poids-lourds et pour les trajets pendulaires se trouve parfois congestionnée, générant des difficultés de circulation.
- > Le réseau de routes secondaires est peu présent et quelques venelles et impasses permettent de desservir des habitations de second rang.
- > Une offre en stationnement répartie de façon homogène tout autour du centre-bourg permet d'accéder facilement aux commerces et équipements.

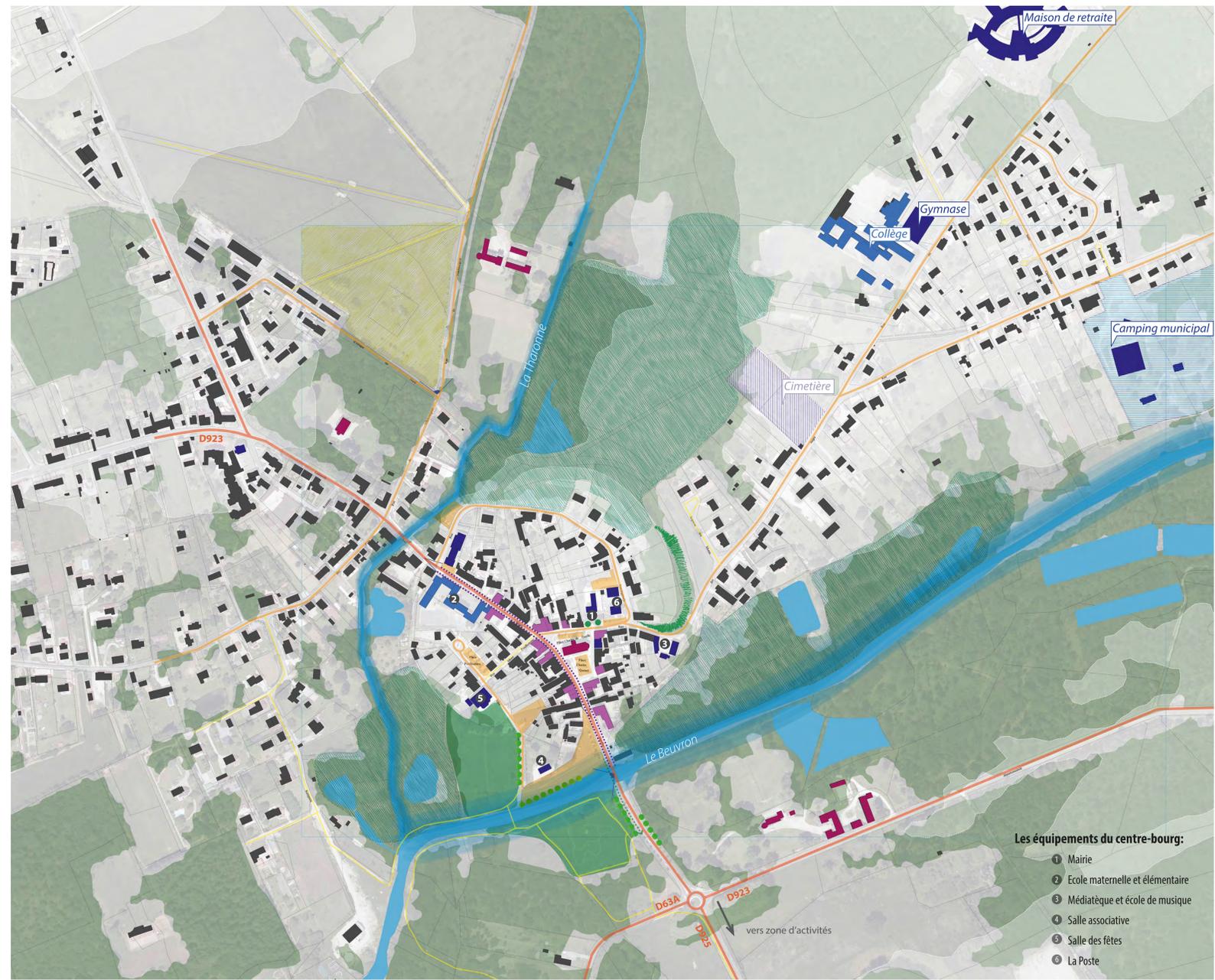
- D923 route départementale structurante
- réseau secondaire
- impasses, venelles et chemins
- cheminement doux reliant le centre-bourg à la zone d'activité de la Croûte, le long de la D925
- passerelle assurant la continuité piétonne des espaces de loisirs bordant le Beuvron
- place centrale structurante, accueillant le marché
- espaces de stationnement répartis tout autour du centre-bourg et sur la place principale



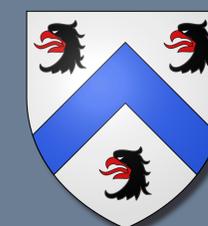
LES ÉLÉMENTS DE FONCTIONNEMENT URBAIN

- > Neung-sur-Beuvron concentre un ensemble d'équipements, de services et de commerces qui lui confère son statut de petite ville.
- > Les commerces de proximité se concentrent dans le centre, le long de la D923 et autour de la place de l'église, quand les grandes surfaces sont repoussées à l'extérieur du bourg, dans la zone d'activité de la Croûte.
- > Un second pôle, au nord-ouest du centre-bourg, se développe et accueille équipements et infrastructures scolaires et touristiques.

- équipement scolaire
- autre équipement
- hébergement touristique de plein-air (camping municipal)
- cimetière
- rue commerçante mixte (services et commerces de proximité)
- patrimoine bâti et bâti remarquable



- Les équipements du centre-bourg :**
- Mairie
 - Ecole maternelle et élémentaire
 - Médiathèque et école de musique
 - Salle associative
 - Salle des fêtes
 - La Poste



« Petites Villes de Demain » : NEUNG^S/ BEUVRON

Revitalisation de centre-ville

➤ LES ENJEUX



CONFORTER LA VIE LOCALE EN CENTRE-BOURG

LES + UNE PETITE VILLE DE DEMAIN STRUCTURÉE AUTOUR D'UN PAYSAGE, D'UNE IDENTITÉ ET D'ÉQUIPEMENTS

- La présence de nombreux services et commerces qui confèrent à Neung-sur-Beuvron un rôle de pôle d'équilibre :**
 - des équipements, commerces et services organisés par pôles : un centre-ville, pôle commerçant concentré autour de la place de l'église et le long de la voie traversante et accueillant aussi des équipements de proximité (salle associative/médiathèque, école, poste...), le pôle santé à la sortie nord du centre ville, le pôle éducatif et sportif au nord-ouest, accueillant le collège, un gymnase, un camping avec terrains de tennis ;
 - un marché hebdomadaire au coeur du centre-ville, qui tend à se développer.
- Une morphologie urbaine simple à la croisée de l'histoire et du paysage :**
 - le centre de Neung-sur-Beuvron s'est développé à la confluence du Beuvron et de la Tharonne, témoignant d'un besoin d'accès à l'eau ;
 - un front de bâti structurant, préservé, confère au bourg son identité solognote, et accueille les commerces de proximité, le long de la voie principale traversante et de la place de l'église, ce qui participe en grande partie à l'attractivité du centre-bourg ;
 - un ensemble d'espaces de stationnement répartis tout autour du centre-bourg permettant de desservir commerces et équipements facilement et d'éviter les grosses poches de stationnement en centre-ville.



Les poches de stationnement réparties tout autour du bourg facilitent l'accès aux commerces et équipements, sans donner la sensation de l'omniprésence de la voiture.

Le bourg est marqué par un bâti préservé, de la toiture à la végétation, reprenant les caractéristiques de l'architecture traditionnelle, et qui confère l'identité de petite ville de Sologne.

LES - UNE PETITE VILLE DE DEMAIN LIMITÉE PAR LA PRÉSENCE DE LA VOITURE ET CELLE DE L'EAU

- Un bourg étroit, traversé par un flux de poids-lourds et d'automobiles :**
 - un axe traversant étroit, très engorgé par la circulation routière soulevant la question de la sécurisation du parcours piéton et des nuisances pour les riverains ;
 - seconde partie de l'axe commerçant, moins dynamique et attractif, présentant un bâti détérioré, une typologie de voirie inadaptée au piéton (trottoirs accidentés et très étroits) et sans possibilité d'arrêt ou de stationnement pour les voitures : la vacance commerciale est donc une conséquence assez logique.
- Un étalement urbain, certes limité, mais qui engendre un mitage qui incite à l'utilisation de la voiture et génère une organisation par pôles éloignés.**
- Un développement urbain limité par la présence l'eau :**
- L'instabilité du débit du Beuvron, qui entraîne des inondations fréquentes l'hiver, et un débit d'étiage très faible l'été, empêchant le développement de toute activité aquatique et nautique ;**
- La cour de récréation est aujourd'hui un vaste espace minéral, qui présente des problématiques d'absorption des eaux pluviales, et dont les usages ne sont pas bien définis.**



La typologie de voirie inadaptée au piéton et ne permettant pas l'arrêt en voiture, participe à une vacance commerciale.

La grande cour de récréation de l'école : si c'est un réel atout d'avoir conservé une école en centre-bourg, cette grande surface minérale, au sol imperméable est en revanche dommageable.

La présence du Beuvron soulève des problématiques liées à la gestion de l'eau, notamment sur le sujet de l'inondabilité.

LES OPPORTUNITÉS DES OPPORTUNITÉS FONCIÈRES AU PARTAGE DES USAGES DANS L'ESPACE PUBLIC

- Le centre bourg doté d'un front bâti de qualité et préservé, autour d'une place structurante présente un enjeu important pour le dynamisme communal :** le réaménagement de l'espace public avec une présence du végétal renforcée, la facilitation du parcours piéton et du partage des usages piétons/automobiles ainsi que l'implantation de nouveaux équipements à proximité de cette centralité pourrait permettre de renforcer l'attractivité.
- De nouveaux aménagements permettant d'envisager de nouvelles connexions douces (piéton et vélo) des différents pôles attractifs entre eux mais aussi du bourg vers les espaces de nature.** Ces aménagements peuvent être conçus sur la structure d'axes et chemins pré-existants.
- D'autres connexions douces pouvant être envisagées pour révéler le site de l'ancien oppidum romain, promenade faisant ainsi le lien entre histoire, urbanisme et paysage, au carrefour duquel s'est développé Neung-sur-Beuvron.**
- Opportunité foncière à la suite de vacance communale :**
 - une friche en centre bourg, site de l'ancienne épicerie, qui offre une opportunité de réinvention des usages, de nouvelles circulations piétonnes, de création d'espaces de convivialité, d'accueil d'un nouvel équipement et/ou de logements ;
 - la vacance du site de l'ancienne caserne des pompiers offre à la commune une opportunité de pouvoir y installer un nouvel équipement public à proximité du centre commerçant et d'une poche de stationnement.
- Deux parcelles de prairies inondables, propriété communale, constituant une opportunité de développer un lien avec le Beuvron, en renforçant et multipliant les usages et activités de loisirs.**
- Un grand espace de stationnement positionné en entrée de ville, constituant une opportunité de dessiner une entrée de ville davantage végétalisée, tout en constituant une zone de stationnement stratégique pour développer les usages sur les prairies humides des bords du Beuvron.**



L'ancienne caserne est également une propriété communale qui amorce une réflexion sur l'implantation d'un nouvel équipement en centre-bourg.

Le grand parking en entrée de ville, sur les bords direct du Beuvron, est aujourd'hui une faiblesse mais peut constituer une réelle opportunité de travailler une entrée de ville végétalisée, faisant le lien entre le paysage de nature et le paysage urbain.

La friche commerciale de l'ancienne supérette constitue une réelle opportunité de renouvellement urbain, que le choix s'oriente vers une réhabilitation, puisque le bâti présente une architecture à pan de bois remarquable, ou vers une démolition, par la situation de la parcelle et des connexions qu'elle peut permettre.



LE PLAN GUIDE

VERS UN CENTRE-VILLE ATTRACTIF ET UNE COHABITATION VÉHICULES/PIÉTONS APAISÉE

Les grands axes émergeant des groupes de travail

DYNAMIQUE COMMERCIALE ET CULTURELLE AXE 1 ► CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-BOURG

Rendre le centre-ville plus accessible

- Sécuriser des déplacements piétons sur la D923 rue Henry de Geoffroy par l'aménagement d'un trottoir praticable
- ➔ Guider les automobilistes vers les poches de stationnement, notamment depuis l'accès nord au centre-ville

Conforter le pôle culturel du centre-ville

- Re localiser la salle de musique et la bibliothèque en centre-ville pour en faciliter l'accès

Renforcer l'offre commerciale et de services

- ➔ Profiter de l'opportunité de la friche pour conforter l'attractivité du centre-ville en créant un espace à la fois traversant, trait d'union entre centre-bourg et zone de loisirs, et attractif où l'on peut s'arrêter et profiter d'usages complémentaires en imaginant de nouvelles formes d'équipement et de partage : ateliers de réparation, jardin/verger partagés.
- Renforcer l'espace marché pour permettre l'installation du marché local, jusqu'aux manifestations saisonnières de plus grande ampleur : profiter de la friche pour agrandir la place et créer une halle



Sécurisation d'une traversée en centre-bourg avec aménagement d'espaces piétons



Signalétique adaptée pour guider les usagers traversant le bourg : localisation des poches de stationnement, signalage du temps de parcours pour inciter les déplacements piétons



Projet d'aménagement d'une bibliothèque dans une ancienne gare autour d'un espace public traversant, Val de Saône (76)



Place de marché couverte



Atelier de réparation vélo autour d'un circuit cyclable



Un verger partagé

CADRE DE VIE AXE 2 ► VALORISER LES ESPACES PATRIMONIAUX ET DE NATURE

Mettre en valeur le centre-ville avec son patrimoine paysager et ses éléments historiques

- Poursuivre les efforts de végétalisation et de fleurissement (démarche d'obtention d'une seconde fleur dans le cadre de Ville et Village Fleuri) par une végétalisation et un fleurissement harmonieux autour des différents espaces publics et bâtiments communaux du centre-ville (place de l'église, abords de la mairie, placettes) et en préservant les maillages d'arbres existants
- Désimperméabiliser et végétaliser la cour d'école
- Préserver et valoriser les vues sur l'église et le Beuvron
- Soigner l'entrée de ville depuis le Beuvron en prolongeant les alignements d'arbres pour atténuer la présence du parking et guider le regard vers l'église



Un jardin pédagogique, Saint-Hilaire-la-Gravelle (41)



Un parking végétalisé, Lac d'Hommes (37)



Intégration des espaces de stationnement

Poursuivre l'aménagement de l'espace de loisirs du Beuvron

- ➔ Soigner l'intégration des différents espaces en articulation avec la zone de loisirs : aire de jeux, parking
- ➔ Etendre l'espace de loisirs en investissant la prairie par un simple parcours de tonde différenciée dans un premier temps, puis par des aménagements légers et très simples pour proposer de nouveaux usages au besoin : bancs, espace de sensibilisation à la biodiversité
- Végétaliser une partie du parking en entrée de bourg pour faire disparaître l'usage de la voiture lorsque le stationnement n'est pas utilisé ou pour des événements communaux : un espace polyvalent avec un revêtement qui propose d'autres usages que des bandes de stationnement, des alignements d'arbres



Un verger accessible qui devient un espace de détente et profite aux habitants



Placette aménagée en continuité de la traversée avec des continuités et un vocabulaire d'ensemble, Marçay (86)



Un parc traversant guidé par un aménagement de caniveau mettant en valeur le fil de l'eau, jardin de Travers à Bouverans (25)



Mise en place d'une tonde différenciée pour investir une prairie et prolonger la promenade

Aménager un nouvel espace public autour de la friche

- ➔ Travailler la végétalisation/l'aménagement de la place en articulation avec l'aménagement de la friche : prolongement de la place, ruelle piétonne, rappel de matériaux/végétaux
- Accueillir de nouveaux usages complémentaires à l'offre existante sur la zone de loisirs : terrain de pétanque, terrasse, verger, jardin



Une rue jardin à Chaliers (15)



Une rue jardin à Apremont-sur-Allier (18)



Une rue jardin à Bauzy (41)



Une rue jardin à Crissay-sur-Manse (37)

MOBILITÉS AXE 3 ► FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX EN CENTRE-VILLE ET VERS LES PÔLES DE VIE

- Apaiser le centre-bourg : mettre en sécurité le piéton et les cycles pour les usagers des commerces, l'école et les touristes (parcours à vélo) en créant un trottoir praticable et en poursuivant les aménagements de réduction de vitesse autour de la zone 30.
- Mettre en valeur les circuits piétons alternatifs et guider les usagers par une signalétique adaptée
- Prendre en compte la création de liaisons douces dans l'aménagement du secteur à urbaniser en accroche de la rue des Prés
- Sécuriser les déplacements doux vers le pôle santé, et le pôle collège/zone de loisirs/camping : aménagement de voie cyclable/cheminement piéton confortable
- Mettre en récit par la promenade l'histoire de Neung-sur-Beuvron



Aménagement d'une continuité piétonne, Gonnevilliers-sur-Mer (14)



Une signalétique sur-mesure qui invite au parcours et à la découverte



Aménagement d'une voie douce dans un lotissement, Hédé-Bazouges (35)



Chaussidou, un dispositif pour favoriser/sécuriser les déplacements cyclables en espace contraint



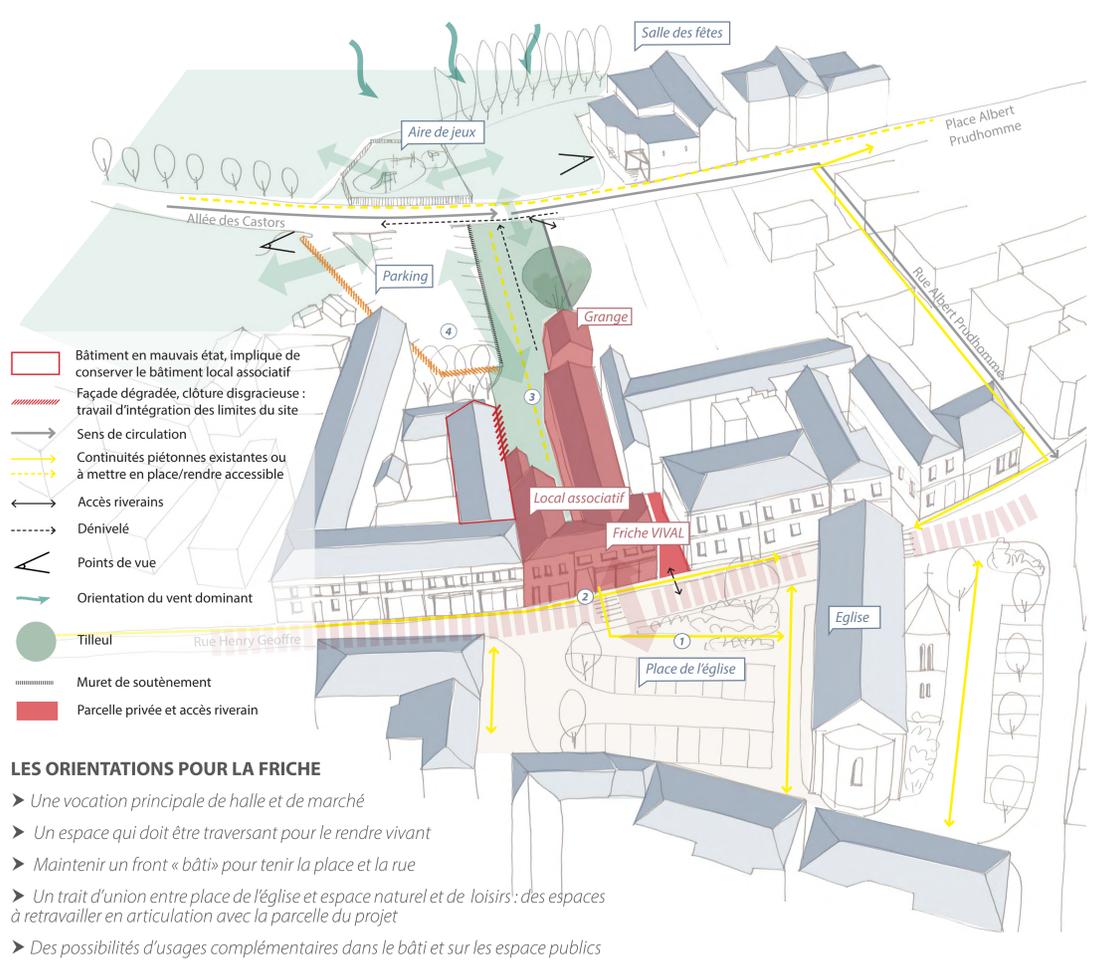


« Petites Villes de Demain » : NEUNG^S/BEUVRON

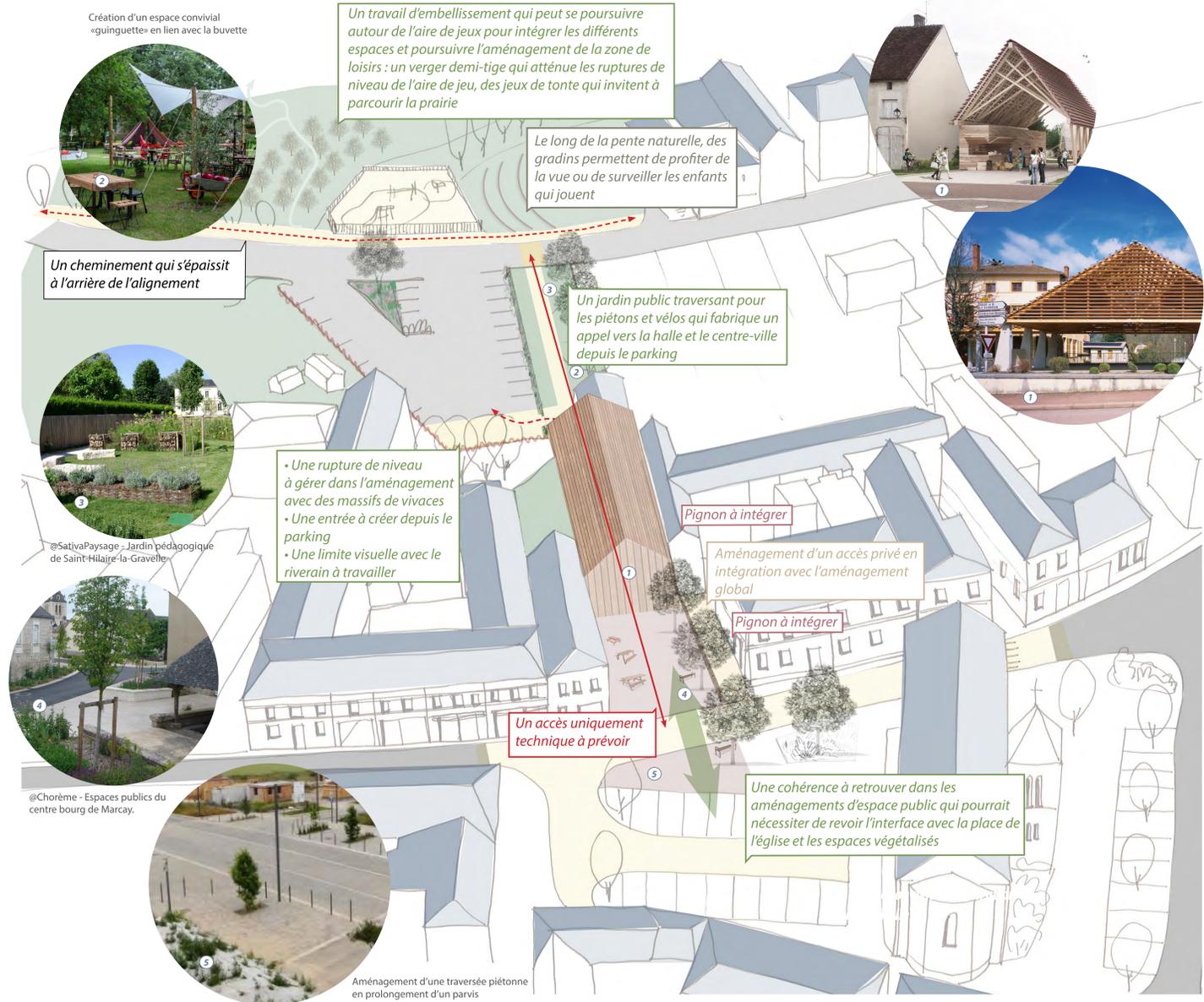
Revitalisation de centre-ville

ZOOM SUR LA FRICHE VIVAL

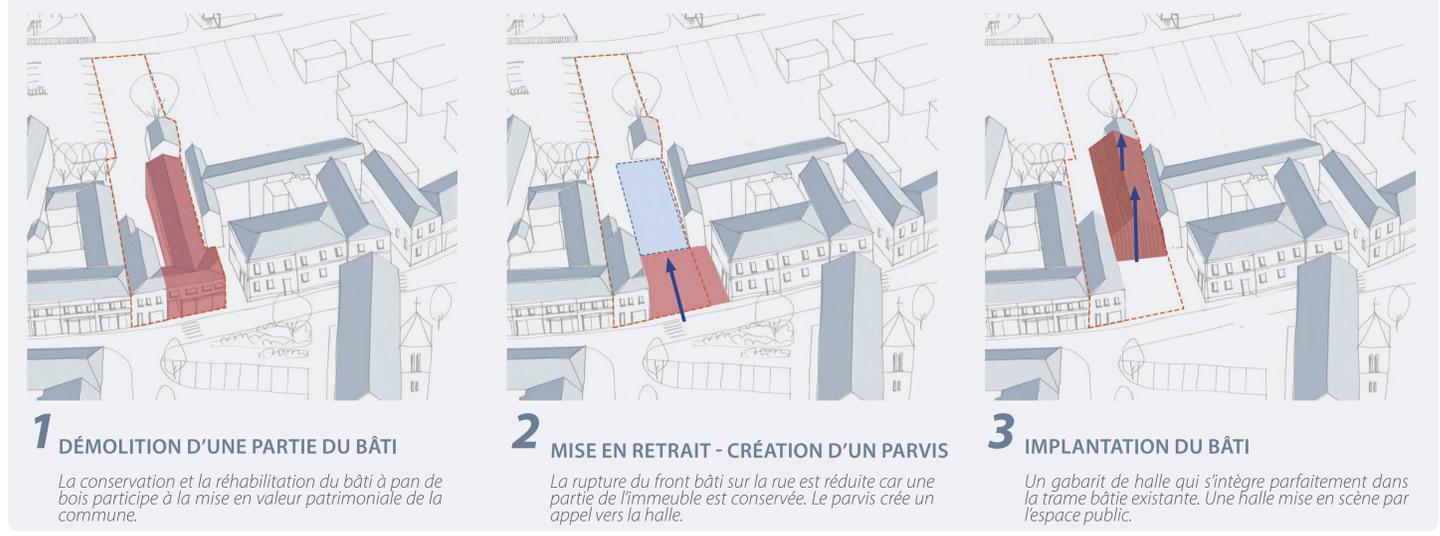
DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE LA FRICHE ET DE SES ABORDS



PROPOSITION RETENUE



DÉMARCHE DE PROJET



- AMÉNAGEMENT D'UNE HALLE EN RETRAIT, QUI GÈNÈRE UN PARVIS ET FAVORISE UNE CONTINUITÉ D'ESPACES PUBLICS**
- **CRÉATION D'UNE HALLE EN RETRAIT** : une halle plus étroite qui vient prendre accroche sur le bâti environnant, d'une surface de 280 m²
 - **CONSERVATION ET RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DU BÂTI EXISTANT** : d'une surface de 160 m², bâti à pan de bois nécessitant une réhabilitation lourde, à vocation d'équipement public
 - **RÉHABILITATION DE LA GRANGE** : d'une surface de 50 m², la grange est intégrée directement à la halle pour accueillir des toilettes publiques, un espace technique (électrique, point d'eau), et un espace buvette
 - **CRÉATION D'UN PARVIS D'ENVIRON 140 M²** : un espace terrasse, des plantations pour mettre en scène le parvis, du stationnement vélo, un travail d'intégration des pignons dégagés, un éclairage urbain adapté
 - **CRÉATION D'UN ACCÈS VÉHICULES RESTREINT À L'ACCÈS TECHNIQUE**
 - **INTÉGRATION DE L'ACCÈS PRIVÉ DANS L'AMÉNAGEMENT POUR UNE COHÉRENCE VISUELLE DE L'ENSEMBLE DE L'ESPACE PUBLIC (PARCELLE PRIVÉE)** : une transition avec la parcelle privée à créer par un muret et/ou un revêtement homogène avec le parvis
 - **RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE ET DE LA FRANGE DE LA PLACE (ENVIRON 680 M²)** : création d'un plateau contrasté pour faire ralentir, marquage de la traversée piétonne en continuité du parvis, reprise des massifs et du mobilier pour créer le pendant du parvis côté place de l'église, conservation des trottoirs
 - **AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC** à l'arrière de la halle en continuité de la zone de loisirs pour accueillir une extension du marché
 - **MISE EN VALEUR DES ABORDS DU JARDIN PUBLIC PAR DES AMÉNAGEMENTS À LA MARGE** autour de l'aire de jeux et du parking afin de créer une continuité piétonne et visuelle de la zone de loisirs vers la halle.